

FLASH INFO : Soupçons de détournements de fonds par le PDG du groupe AVEC



Nouvel épisode spectaculaire dans le feuilleton de la reprise, contestée, du Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble (GHM) par la société AVEC. Son président Bernard Bensaid a été mis en garde à vue ce 9 janvier à Paris.

Le parquet de Grenoble annonce dès le lundi matin l'arrestation à Paris et le transfert prochain à Grenoble de Bernard Bensaid, à la tête de la société AVEC, concernant des soupçons de prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics.

Ce qui porte, selon les syndicats, qui ont le soutien de la Métropole de Grenoble «à 9,2 millions d'euros le montant de l'argent 'prêté' par la clinique au groupe dirigé par Bernard Bensaid». Ils s'inquiètent des dérives constatées et ont alerté à de nombreuses reprises l'ensemble des instances concernées.

Cette mise en examen intervient dans le cadre d'une enquête menée depuis plu-sieurs mois et déclenchée après le dépôt de plainte contre X pour « prise illégale d'intérêt » et « détournement de fonds », des syndicats FO et CGT du Groupe Hospitalier Mutualiste. L'interpellation de Bernard Bensaid est vécue, par beaucoup, comme un soulagement.

Quelles conséquences pour le groupe AVEC après l'arrestation de son président, Bernard Bensaid ? Pour exemple l'ASSAD de Liévin emploie 400 auxiliaires de vie, qui interviennent au domicile pour 2 200 bénéficiaires, souvent des personnes âgées.

La mauvaise nouvelle est tombée le 9 janvier, veille de paie pour les 400 salariés. Bernard Bensaid, leur président, 61 ans, venait d'être placé en garde à vue.

Bernard Bensaid étant signataire, le paiement des salaires de décembre a eu du retard. Les salariés ne peuvent subir des retards dans les versements de leurs salaires, c'est une situation inacceptable dont ils ne sont pas responsables. De quoi raviver des mauvais souvenirs pour les salariés de l'ASSAD, qui s'étaient déjà mobilisés en février 2019, suite à un retard de paiement de leurs heures supplémentaires.

En plus de ce sombre tableau, les salarié-e-s de l'aide à domicile, sont confronté-e-s à un Bernard Bensaid étant connu pour se mettre hors la loi en ne respectant la Convention Collective Nationale de la branche de l'aide à domicile, et le Code du Travail.

Des documents montrent aussi que les pratiques de Bernard Bensaid ont été com-muniquées à Olivier Véran, alors ministre de la santé, depuis janvier 2021. Il a été le destinataire de plusieurs signalements bien détaillés.

La CGT réfléchit à l'envoi d'un courrier au ministre des Affaires sociales pour avoir des réponses, « Comment les autorités de tutelle ont-elles pu laisser faire ? »